

Compte-rendu du Groupe de Travail sur le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie des Agents du 23 Février 2022

La direction introduit la réunion : Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie des Agents a été présenté lors du CTL du 09/12/2021. Il s'agit de la continuité du fonds participatif. Un questionnaire a été adressé courant janvier à tous les agents. L'enveloppe allouée en Meurthe-et-Moselle est d'un peu plus de 90.000 euros pour 2022. Les représentants des personnels sont associés à la démarche. Un CTL dédié est fixé au 1^{er} avril prochain. Un plan d'action est à définir en fonction des projets proposés. Un vote majoritaire des organisations syndicales est nécessaire pour mettre en œuvre ce plan d'action. Le calendrier est contraint, on a jusqu'au 30 avril pour procéder à la conduite de la démarche jusqu'à sa phase conclusive. Cependant, un report est possible... Une enquête sera réalisée fin mars sur les projets proposés. On est sous l'œil de la Centrale ...

Les actions éligibles se distinguent vraiment de celles engagées dans le cadre du CHSCT. Ne seront par ailleurs pas prises en compte les actions qui relèvent de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il nous faut être innovant ! Une FAQ a été mise à disposition. En bref, il faut faire du collectif, recréer du lien. On sort de deux ans de crise qui nous ont épuisés tant physiquement que moralement.

Présentation des projets proposés par les agents :

Nombre d'agents ayant participé : 57 réponses (45 réponses émanent de services ; une dizaine sont présentées à titre individuel) Un mail a été adressé courant janvier à l'ensemble des agents les invitant à proposer des idées sur une BALF dédiée. Tous les sites ont répondu. Il est à souligner que certains sites se sont sentis moins concernés car déjà servis dans le cadre du budget participatif (demandes déjà réalisées ou actuellement dans les tuyaux). Pour rappel : 80 réponses individuelles ont été déposées dans le cadre du budget participatif. Là, on touche un panel plus important.

A l'étude des projets, ce qui revient très régulièrement :

- demande d'un intervenant extérieur : massage, sophrologie, yoga, relaxation, etc ... (estimation : 200 séances de 15 agents environ 20000 euros). Un recensement sera fait pour estimer le coût réel de la démarche. Actions à mener sur les sites (en salle de réunion ? Entre midi et deux ?) Le matériel à utiliser pourrait également être financé sur le fonds (tapis, ...).
- installations sportives (tapis, vélos, rameurs). 3 équipements par sites. Plus achat de tapis. Environ 1300 euros.
- Les vélos-bureaux avec ou sans support avec pédalier sous bureau (coût estimé de 100 à 700 euros).
- l'éco-responsabilité
- aménagement de bureaux. 80 services sont concernés (aménagement d'espaces de travail partagés avec bureaux assis/debout, plantes dépolluantes, décoration,...). L'idée, pour la direction, ce n'est pas de remplacer des bureaux. C'est plutôt de transformer les espaces de bureaux en espaces de travail partagés.

Une petite précision est apportée : les espaces de convivialité (ou espaces de travail partagés) ne sont pas voués à être installés sur tous les sites du département. Ils le seront pour ceux qui en font la demande et s'ils sont susceptibles d'être utilisés ?????

Ont aussi été demandés :

- la mise en place d'une plateforme internet de partage (site de discussion, achat/vente, covoiturage, échange), d'armoires à livres, de murs d'idées ...
- teambuilding ou action de renforcer la cohésion d'un groupe professionnel au moyen d'activités collectives(escape game par exemple). Il faut absolument recréer du collectif !!!!!
- sac à dos (agents nomades/télétravailleurs) environ 50 euros le sac,
- installation de douches (en complément d'installation de sport),
- points de collecte pour le recyclage,
- covoiturage. En parallèle, une réflexion est engagée sur les offres de transport offertes pour palier au manque de places de parking après déménagement de la cité vers la caserne Thiry.
- installation de tables de pique-nique sur les sites qui s'y prêtent,
- installation de fauteuils de massage (1500 euros par fauteuil),
- concours photos (avec récompenses),
- carré potager en lieu et place de bacs contenant des plantes en plastique,
- etc....

Le chiffrage des opérations pré-recensées qui seront soumises au CTL dédié est pour le moment de 87000 euros.

Dans le cadre d'un retour aux agents : un recensement sera effectué auprès de l'ensemble des agents et/ou par sites afin de recueillir les différents intérêts portés sur les projets proposés (équipements sportifs, pédaliers sous bureaux,...)

Chiffrage des dépenses à prévoir (achat des équipements, chiffrage des intervenants extérieurs, des installations diverses,...)

Cette réunion a donc été l'occasion pour la direction de présenter l'ensemble des idées qui lui sont remontées. Les représentants du personnel ont demandé quelques précisions et ne sont dans l'ensemble pas opposés aux propositions qui leur ont été exposées. Il faut maintenant répertorier l'ensemble de ces demandes à l'ensemble des agents afin de pouvoir se positionner.

Un débat a eu lieu sur ces bureaux modulables. A quelle fin ? Solidaires Finances Publiques est intervenu pour dire qu'investir dans du matériel de bureautique afin d'améliorer les conditions de travail des agents pour qui les bureaux ordinaires ne conviennent pas était tout-à-fait envisageable, mais qu'en revanche, il n'était pas question pour notre organisation syndicale de cautionner des aménagements visant à permettre des restructurations refusées par les agentes.

Le prochain Groupe de Travail (GT) intermédiaire est fixé au 18 mars.

Le Comité Technique Local (CTL) est quant à lui fixé au 1^{er} avril prochain.